REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **20 juillet 2017**

Décision n° **CP-2017-1784**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Travaux de construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus LyonTech La Doua - Lots n° 1, 2, 4, 12, 13 et 15 - Autorisation de signer les avenants n° 1 aux marchés publics

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 11 juillet 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 21 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Pouzol (pouvoir à Mme Poulain), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Absents non excusés : M. Calvel.

Commission permanente du 20 juillet 2017

Décision n° CP-2017-1784

commune (s) :	Villeurbanne
objet :	**Travaux de construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus LyonTech La Doua - Lots n° 1, 2, 4, 12, 13 et 15 - Autorisation de signer les avenants n° 1 aux marchés publics**
service :	Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 11 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le projet dit Axel'One Campus est destiné à accueillir des projets d'expérimentation à petite échelle (échelle laboratoire), en amont des phases pré-industrielles. Situé sur le campus Lyon Tech La Doua, il vise la création d'une plateforme de recherche dans le domaine de la chimie propre, partagée entre les secteurs académique (universitaires et chercheurs) et industriel, constituée d'un pôle de gouvernance, de 48 kits modulaires destinés à accueillir les divers programmes de recherche sur des durées variables et d'espaces communs à vocation technique et logistique.

En accord avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1), l'Université de Lyon pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), le Rectorat de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du Rhône et l'association Axel'One, il a été proposé que la Métropole de Lyon assure la maîtrise d'ouvrage de la construction de ce bâtiment, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage confiée par l'Etat. Une fois réalisé, le bâtiment sera remis à l'Etat qui l'affectera à l'UCBL1, cette dernière en confiant ensuite l'exploitation à l'association Axel'One, par une convention d'occupation temporaire d'une durée de 6 ans.

Une consultation avec mise en concurrence par procédure adaptée, en application des articles 26, 28 et 40 du code des marchés publics, a été lancée par la Métropole pour l'attribution des marchés de travaux relatifs à la construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus LyonTech La Doua à Villeurbanne.

Lors de la réalisation des travaux, des aléas et différentes contraintes non prévus initialement ont eu pour conséquence la modification d'une ou plusieurs prestations destinées à améliorer la qualité finale du projet, la prolongation du délai global du chantier et/ou une augmentation du montant total du marché.

Devant être prises en compte par voie d'avenants, ces modifications ont impacté plusieurs lots de l'opération, y compris le lot n° 1 : terrassements - voirie et réseaux divers (VRD) - fondations spéciales - gros œuvre ; le lot n° 2 : charpente métallique ; le lot n° 4 : menuiseries extérieures - murs rideaux - bardage - occultations solaires ; le lot n° 12 : courants forts - courants faibles ; le lot n° 13 : chauffage-ventilation-climatisation (CVC) - plomberie et le lot n° 15 : fluides spéciaux.

Lot n° 1 : terrassements - VRD - fondations spéciales - gros oeuvre :

Par décision de la Commission permanente n° 2016-0779 du 7 mars 2016, la Métropole a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour le lot n° 1 : terrassements - VRD - fondations spéciales - gros œuvre.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2016-116 le 6 avril 2016 à l'entreprise VALENTIN SA pour un montant de 598 608,64 € HT, soit 718 330,68 € TTC.

Au regard des plans d'atelier et de chantier (PAC) réalisés par l'entreprise au fur et à mesure de l'avancement des travaux et visés par la maîtrise d'œuvre, il a paru nécessaire d'une part d'apporter certaines modifications au marché, sans incidence financière sur le montant du marché :

- changement du principe de réalisation des fondations spéciales, les puits initialement prévus étant remplacés par des micro-pieux forés,

- remplacement de l'isolation thermique en fond de coffrage initialement prévue par 2 panneaux de 8 centimètres d'épaisseur (424 mètres carrés au total) par un panneau de 16 centimètres d'épaisseur (200 mètres carrés au total) présentant un coefficient de résistance thermique adapté au respect de la réglementation RT 2012,

- remplacement des tampons de fermeture en béton des regards de visite des réseaux enterrés par des tampons de fermeture en fonte sur les 3 regards implantés sous les voiries carrossables,

- ajout d'un regard siphoïde 40 centimètres x 40 centimètres avec grille en fonte 50 centimètres x 50 centimètres de classe 250 KN,

- suppression des 5 regards de curage du réseau d'eaux usées au pied de la façade.

D'autre part, l'Université Claude Bernard Lyon 1, agissant en qualité de bénéficiaire de la construction, a demandé que le génie civil en attente entre son réseau privatif d'informatique (réseau RENATER) et le bâtiment Axel'One soit réalisé pour permettre, au besoin, un raccordement ultérieur aisé de cet immeuble dont elle assurera la gestion. Il s'ensuit la nécessité de réaliser un nouveau branchement enterré sur le site. Non initialement prévu, ce branchement doit faire l'objet d'une rémunération.

Par ailleurs, le retard pris, dans un premier temps, par la maîtrise d'œuvre dans la production des plans d'exécution de charpente métallique et l'impossibilité, dans un second temps, d'assurer la mise hors d'eau du bâtiment à l'échéance prévue du fait de la mise en liquidation judiciaire à la fin de l'année 2016 de l'entreprise titulaire du lot n° 3 "étanchéité", induisent une prolongation du délai global du chantier. Ce report a pour conséquence d'immobiliser les installations de chantier sur une période plus longue que celle prévue initialement et de proroger les frais de consommables y afférents. De ce fait, une rémunération supplémentaire du titulaire devrait être prévue.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 15 862,48 € HT, soit 19 034,97 € TTC porterait le montant total du marché à 614 471,12 € HT, soit 737 365,34 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 2,65 % du montant initial du marché.

Lot n° 2 : charpente métallique :

Par décision de la Commission permanente n° CP-2016-0779 du 7 mars 2016, la Métropole a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour le lot n° 2 : charpente métallique.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2016-117 le 6 avril 2016 à l'entreprise PERRAUD & ASSOCIES pour un montant de 308 580 € HT, soit 370 296 € TTC.

Sur le poste de l'ossature principale de charpente, la confrontation des plans d'exécution (EXE) de la maîtrise d'œuvre et des plans d'atelier et de chantier (PAC) de l'entreprise, a fait apparaître un écart d'environ + 30 % entre la masse indiquée dans le marché et celle résultant du calcul des outils de débitage et de fabrication.

Ceci a pour conséquence de devoir reconsidérer le détail quantitatif du marché, d'augmenter le montant total du marché et de prolonger le délai global d'exécution des travaux de 70 jours.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 54 997,60 € HT, soit 65 997,12 € TTC porterait le montant total du marché à 363 577,60 € HT, soit 436 293,12 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 17,82 % du montant initial du marché.

Lot n° 4 : menuiseries extérieures - murs rideaux - bardage - occultations solaires :

Par décision de la Commission permanente n° CP-2016-0779 du 7 mars 2016, la Métropole a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour le lot n° 4 : menuiseries extérieures - murs rideaux - bardage - occultations solaires.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2016-119 le 6 avril 2016 à l'entreprise PROJISOL pour un montant de 560 248 € HT, soit 672 297,60 € TTC.

L'oubli d'un équipement de sécurité dans le cahier des charges établi par la maîtrise d'œuvre induit une prestation supplémentaire consistant dans l'ajout d'un bandeau ventouse à rupture de courant conforme à la norme NFS 61-637 pour permettre le déverrouillage automatique des portes en cas d'incendie. Cet ajout implique une augmentation du montant total du marché.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 950 € HT, soit 1 140 € TTC porterait le montant total du marché à 561 198 € HT, soit 673 437,60 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 0,17 % du montant initial du marché.

Lot n° 12 : courants forts - courants faibles :

Par décision de la Commission permanente n° CP-2016-0779 du 7 mars 2016, la Métropole a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour le lot n° 12 : courants forts - courants faibles.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2016-124 le 6 avril 2016 à l'entreprise SPIE pour un montant de 395 000 € HT, soit 474 000 € TTC.

Au terme de ses études techniques et administratives, le transporteur d'énergie ENEDIS est finalement arrivé à la conclusion que, contrairement à ce qui a été initialement prévu, le raccordement électrique du bâtiment ne pouvait s'opérer que par un piquage en boucle sur le réseau de distribution le plus proche situé sous le trottoir du boulevard Laurent Bonnevay. Cette adaptation légère du projet nécessite une prestation supplémentaire (une cellule interrupteur HTA supplémentaire à installer dans le poste de livraison privatif du bâtiment).

Cet avenant n° 1 d'un montant de 5 390,39 € HT, soit 6 468,47 € TTC porterait le montant total du marché à 400 390,39 € HT, soit 480 468,47 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,36 % du montant initial du marché.

Lot n° 13 : CVC - plomberie :

Par décision de la Commission permanente n° CP-2016-0841 du 11 avril 2016, la Métropole de Lyon a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour le lot n° 13 : CVC - plomberie.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2016-156 le 4 mai 2016 au groupement d'entreprises SIFFERT/EREA pour un montant de 849 585,45 € HT, soit 1 019 502,54 € TTC.

Lors de la rédaction du cahier des charges, le maître d'œuvre a omis de décrire l'alimentation électrique des kits modulaires de recherche. Ce manque devrait faire l'objet d'une prestation supplémentaire et d'une rémunération complémentaire du titulaire.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 76 000 € HT, soit 91 200 € TTC porterait le montant total du marché à 925 585,45 € HT, soit 1 110 702,54 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 8,95 % du montant initial du marché.

Lot n° 15 : fluides spéciaux :

Par décision de la Commission permanente n° CP-2016-0841 du 11 avril 2016, la Métropole a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour le lot n° 15 : fluides spéciaux.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2016-155 le 9 mai 2016 à l'entreprise RMI (Réalisations médicales et industrielles) pour un montant de 230 986,58 € HT, soit 277 183,90 € TTC.

Au regard des précisions fonctionnelles apportées et de ses contraintes de maintenance des installations et équipements aujourd'hui connues, l'association Axel'One, utilisateur de la future plateforme, a souhaité apporter des modifications par rapport au projet initial (remplacement de l'ensemble de production d'eau déminéralisée, remplacement de la cuve de stockage et du compresseur d'air, rajout de vannes de coupure, etc.)

Ces modifications sont sans incidence sur le montant forfaitaire de rémunération du titulaire. De ce fait, cet avenant n° 1 n'a pas de conséquences sur le montant des prestations pour ce lot.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits avenants, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve les avenants tels que cités ci-dessous afférents avec les entreprises et/ou les groupements d'entreprises suivants pour les travaux relatifs à la construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus LyonTech La Doua à Villeurbanne :

- Lot n° 1 : terrassements - voirie et réseaux divers (VRD) - fondations spéciales - gros œuvre : l'avenant n° 1 au marché n° 2016-116 conclu avec l'entreprise VALENTIN SA pour la construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus LyonTech La Doua à Villeurbanne.

Cet avenant d'un montant de 15 862,48 € HT, soit 19 034,97 € TTC porte le montant total du marché à 614 471,12 € HT, soit 737 365,34 € TTC.

- Lot n° 2 : charpente métallique : l'avenant n° 1 au marché n° 2016-117 conclu avec l'entreprise PERRAUD & ASSOCIES pour la construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus LyonTech La Doua à Villeurbanne.

Cet avenant d'un montant de 54 997,60 € HT, soit 65 997,12 € TTC porte le montant total du marché à 363 577,60 € HT, soit 436 293,12 € TTC.

- Lot n° 4 : menuiseries extérieures - murs rideaux - bardage - occultations solaires : l'avenant n° 1 au marché n° 2016-119 conclu avec l'entreprise PROJISOL pour la construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus LyonTech La Doua à Villeurbanne.

Cet avenant d'un montant de 950 € HT, soit 1 140 € TTC porte le montant total du marché à 561 198 € HT, soit 673 437,60 € TTC.

- Lot n° 12 : courants forts - courants faibles : l'avenant n° 1 au marché n° 2016-124 conclu avec l'entreprise SPIE pour la construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus LyonTech La Doua à Villeurbanne.

Cet avenant d'un montant de 5 390,39 € HT, soit 6 468,47 € TTC porte le montant total du marché à 400 390,39 € HT, soit 480 468,47 € TTC.

- Lot n° 13 : chauffage-ventilation-climatisation (CVC) - plomberie : l'avenant n° 1 au marché n° 2016-156 conclu avec le groupement d'entreprises SIFFERT/EREA pour la construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus LyonTech La Doua à Villeurbanne.

Cet avenant d'un montant de 76 000 € HT, soit 91 200 € TTC porte le montant total du marché à 925 585,45 € HT, soit 1 110 702,54 € TTC.

- Lot n° 15 : fluides spéciaux : l'avenant n° 1 au marché n° 2016-155 conclu avec l'entreprise RMI (Réalisations médicales et industrielles) pour la construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus LyonTech La Doua à Villeurbanne.

Cet avenant n'a pas de conséquences sur le montant du marché.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

3° - La dépense totale sera imputée sur l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, individualisée sur l'opération n° 0P03O2816, le 21 mars 2016 pour un montant de 6 150 000 € TTC en dépenses et 1 950 000 € TTC en recettes à la charge du budget principal.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 458 1061 - fonction 01.

5° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 458 2061 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2017.